

*Date de dépôt: 9 octobre 2008*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Thierry Cerutti : les autorités communales sont toujours en attente de réponses de la part du Conseil d'Etat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Les autorités cantonales doivent prendre leurs responsabilités dans l'épineux dossier IKEA, afin que cette entreprise puisse enfin débiter ses travaux en toute sérénité.*

*Les autorités de la ville de Vernier s'opposent farouchement à l'octroi du droit de superficie en faveur de la société IKEA Immobilien AG, afin que cette dernière ne puisse construire son centre commercial au lieu-dit La Renfile.*

*En effet, sous l'impulsion du Conseiller administratif vert, les autorités communales ont été amenées à comprendre que les conditions n'étaient pas remplies pour l'octroi du droit de superficie susmentionné, alors même que IKEA a rempli toutes les conditions demandées par les autorités verniolanes.*

*L'Exécutif communal prétend que l'Etat de Genève n'est pas disposé à prendre les mesures nécessaires, tant pour équilibrer le trafic entre la route de Meyrin et la route du Nant-d'Avril, que pour améliorer la vitesse commerciale des transports publics.*

*De plus, l'Etat n'aurait toujours pas proposé de solutions garantissant le maintien de l'accessibilité du village de Vernier et de la zone industrielle, notamment par le biais des transports publics. Il n'aurait toujours pas envisagé de mettre le trolleybus en site propre sur la route de Vernier, ni d'augmenter la cadence du RER, ni d'étudier la solution d'une bretelle autoroutière, comme envisagé par le plan-directeur, et, à ce jour, il n'aurait toujours pas formulé de propositions ou donné des garanties quant au strict suivi de l'étude d'impact.*

**Ma question est la suivante :**

***Le Conseil d'Etat a-t-il dans l'idée de ne pas respecter la volonté des verniolans qui se sont exprimés par référendum sur l'implantation de IKEA à Vernier? Si OUI, comment entend-il prendre ses responsabilités vis-à-vis d'IKEA, afin que cette mascarade s'arrête, que la volonté du Souverain soit respectée conformément à l'art. 1 al. 2 de la constitution genevoise, et que les travaux puissent commencer ?***

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat renvoie l'interpellateur à la réponse qu'il a donnée en date du 14 mai 2008, portant sur le même sujet (IUE 563-A).

Pour le surplus, la délégation du Conseil d'Etat aux transports a eu depuis de nombreux échanges avec les autorités de la commune de Vernier à ce propos. Ces échanges ont permis de confirmer et de préciser les engagements que l'Etat a pris en matière de circulation, d'aménagements routiers et de suivi environnemental, ceci pour répondre aux attentes des autorités communales de Vernier. Le dernier courrier envoyé par la délégation du Conseil d'Etat aux transports le 5 septembre dernier n'a toutefois pas encore reçu de réponse de la part des autorités communales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot